

Retrouvez les actualités, les grands projets et les nouveautés de votre Syndicat Départemental d'Énergie

RETOUR EN IMAGE



19 septembre 2023, signature de la convention du sous-programme Eff'ACTEE entre le SDES et la FNCCR et visite du site d'EnergyPool.

[En savoir +](#)

ACTUALITÉS



Rénovation de l'éclairage public

L'aide financière du programme **LUM'ACTEE** (porté par le FNCCR) est prolongée **jusqu'au 30 juin 2024**.



Le SDES, lauréat du fonds Chêne

Le SDES, en tant que coordinateur des projets des collectivités vous accompagne dans le développement **de la rénovation**



Préparons l'hiver 23-24

Tension énergétique, impacts financier, retrouvez nos conseils pour adopter les bons réflexes face à l'hiver avec un **plan de sobriété**

En savoir
+

énergétique des adapté.
bâtiments publics.

Découvrez le plan
de sobriété 2023

Déclarez vos
projets



TICFE, le SDES versera aux communes le solde de leur part communale d'ici la fin d'année

Depuis le 1er janvier 2023, l'ex TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) prélevée par les fournisseurs d'électricité, est versée directement aux services fiscaux de l'Etat.

A charge pour ces derniers de reverser ensuite aux collectivités la part qu'il leur revient, préservant ainsi les ressources des collectivités locales concernées.

La DGFIP et la FNCCR, travaillent actuellement sur les modalités de versement de cette taxe vers les collectivités locales.

Dans l'attente d'un positionnement définitif sur le sujet, le SDES a déjà versé deux acomptes aux collectivités et versera le solde d'ici fin 2023, sur la base des sommes perçues en 2022.

**ILS NOUS FONT CONFIANCES POUR LEURS
PROJETS**

GRESY SUR AIX



Le SDES et la commune de Grésy-sur-Aix ont signé le 2 novembre des conventions pour la réalisation de deux projets qui seront portés par le SDES :

Le montage d'une opération d'autoconsommation collective et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur.

[En savoir +](#)

NOVALAISE, SAINT-GENIX-LES-VILLAGES, AIX-LES-BAINS



Novalaise, Saint-Genix-les-Villages, Aix-les-Bains, engagés dans la mobilité électrique sur leur territoire.

[En savoir +](#)

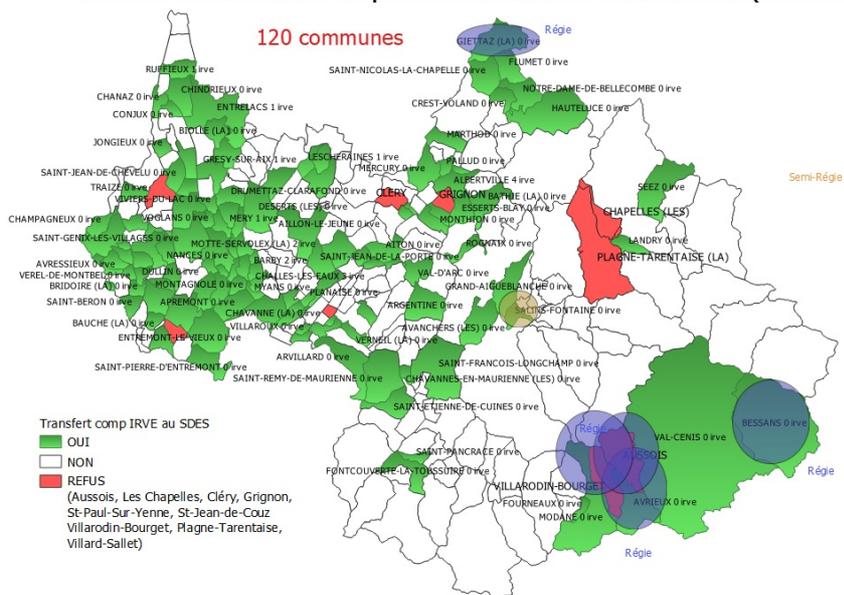
Le SDES propose une offre clé en main, sur-mesure, comprenant l'installation et la maintenance des bornes de recharge pour aider à la transition énergétique.

Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électrique et hybrides rechargeables) établi par le SDES en 2022 et validé par le Préfet le 27 février 2023 illustre la nécessité de traiter le sujet de la mobilité électrique à l'échelle du département.

Quelques communes doivent encore se mobiliser pour transférer leur compétence et ce avant la fin d'année, date prévue d'établissement du prochain arrêté préfectoral.

En savoir +

Communes AVEC TRANSFERT compétence IRVE au SDES au 6 novembre 2023 (délibération)



NOUVEAU PARTENARIAT

Le réseaux Lora Wan en développement en Savoie



Le SDES a signé une convention de partenariat avec le Département de la Savoie, pour lancer une étude de préfiguration du déploiement d'un réseau LoraWan sur la Savoie.

La réalisation d'un réseau LoraWan, consiste à déployer des antennes relais (hauteur inférieure à 3m) afin de connecter un ensemble d'objets, apportant ainsi une base d'informations intéressantes pour les collectivités sur de multiples usages (déchets, eau, énergie). Les données collectées via le réseau LoraWan, ont par exemple permis à la Communauté de Communes Val Vanoise de diviser par deux sa flotte de véhicule de ramassage des déchets, réorganiser ses tournées pour supprimer les points de collecte débordants et d'ajuster le travail

des équipes.

Une expérimentation est en cours sur le secteur de Grand Chambéry, sur un réseau existant, afin d'installer et connecter des compteurs d'énergies de bâtiments communaux.

Dans le reste de l'actualité

Campagne ajustement puissance d'éclairage public

Enedis lance une campagne d'ajustement des puissances souscrites au périmètre des points de livraison de l'éclairage public.

Cette campagne vise à ajuster les écarts entre vos puissances souscrites actuelles et les puissances réellement appelées. Les écarts constatés provenant principalement de travaux réalisés : extension du réseau par la pose de nouveaux luminaires par exemple ou passage en LED amenant une baisse des puissances installées .



Le contrôle et l'ajustement des puissances souscrites permet une facturation au plus juste.

240 communes de Savoie sont concernées et 4381 points de livraison (- 2 970 kVA sur 15 043 kVA soit presque 20% d'ajustement à la baisse).

Fin de prise en charge des frais d'extension de réseau par les communes

A compter du 10 novembre 2023, une nouvelle ordonnance est entrée en vigueur, réformant le raccordement aux réseaux électriques. La contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) pour la part de l'extension située hors terrain d'assiette (**art 29 de la loi APER**) est supprimée.

Désormais, dans le cadre d'une extension, l'intégralité de la contribution sera à la charge du demandeur de permis (**art L. 342-21 du code de l'énergie**).

*En vous souhaitant une agréable lecture,
Michel DYEN, Président du SDES*



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE

81 rue de la petite eau, 73290, LA MOTTE-SERVOLEX

www.sdes73.com

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.
